Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D22_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 mars, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 20 mars 2026 Date d'affichage : 20 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DESEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etait absente :
- Mme Gwenaëlle KERNEIS donne procuration à Maryvonne GUILLOTO

Madame Servane METZGER-CORRIGOU a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D22 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D22_26-DE

235 – D22– 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L.1411-5 du CGCT précise que, pour une commune de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

→ Le Maire ou son représentant, Président.
→ 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des suppléants en nombre égal à celui des 5 titulaires doivent également être désignés selon les mêmes modalités.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner, outre Madame la Trésorière de Brest métropole à Brest et le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations, ses représentants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire étant Président de droit.

Une liste commune a été déposée :

Titulaires	Suppléants
1. Mathieu LE BOURSICAUD	1. Eric LE GALL
2. Servane METZGER-CORRIGOU	2. Gwenaëlle KERNEIS
3. Thierry PEYREBESSE	3. Philippe HENRY
4. Philippe MORVAN	4. Rachel NICOLAS
5. Jean-Philippe PONS	5. Pascal GRIMALDI

L'ensemble des membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, conformément à l'article L2121.21 du CGCT.

La Commission d'Appel d'Offres sera dès lors composée de :

Titulaires	Suppléants
1. Mathieu LE BOURSICAUD	1. Eric LE GALL
2. Servane METZGER-CORRIGOU	2. Gwenaëlle KERNEIS
3. Thierry PEYREBESSE	3. Philippe HENRY
4. Philippe MORVAN	4. Rachel NICOLAS
5. Jean-Philippe PONS	5. Pascal GRIMALDI

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D22_26-DE

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST